



C-DEC 234/15
11/4/25

CONSEIL — 234^e SESSION

QUINZIÈME SÉANCE

(SALLE DU CONSEIL, VENDREDI 4 AVRIL 2025, 10 HEURES)

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS

SÉANCE PUBLIQUE

Financement des mesures de réduction des émissions de CO₂ de l'aviation

1. Le Conseil reprend son examen de ce point en rappelant que le rapport verbal de la Présidente du Groupe restreint sur le financement des mesures de réduction des émissions de CO₂ de l'aviation avait été présenté lors d'une séance précédente du Conseil (voir le résumé des décisions C-DEC 234/13).
2. Après examen, le Conseil :
 - a) remercie la Présidente et les membres du Groupe restreint des efforts qu'ils ont consacrés à l'examen de l'étude commandée au titre du paragraphe 18, alinéa b, du dispositif de la résolution A41-21, et pour avoir lui avoir soumis pour examen leurs recommandations dans un délai très court ;
 - b) demande au Secrétariat, lorsqu'il élaborera le projet de note de travail de l'Assemblée contenant des informations que le Conseil communiquera à la 42^e session de l'Assemblée sur les travaux effectués au titre du paragraphe 18, alinéa b, du dispositif de la résolution A41-21, de prendre en considération les mécanismes et les initiatives de financement proposés, qui sont mentionnés respectivement dans les paragraphes 5 et 6 du rapport verbal du Groupe restreint ;
 - c) invite le Groupe restreint à examiner ledit projet de note de travail de l'Assemblée pendant la phase comités de la 235^e session, de manière à ce que l'examen soit mené en temps voulu, avant que le Conseil n'en débattenne au cours de cette session.

Propositions de projet de budget ordinaire pour 2026-2027-2028

3. Le Conseil reprend l'examen de la note C-WP/15646 (voir les résumés de décisions C-DEC 234/3 et C-DEC 234/8) en se fondant sur un document de synthèse de haut niveau actualisé présenté par le Secrétaire général.

4. Après examen, le Conseil :

- a) remercie de nouveau le Secrétariat, le Président et le Vice-Président du Comité des finances des efforts soutenus qu'ils ont déployés pour affiner les scénarios budgétaires, et à cet égard, salue l'élaboration du scénario de budget base zéro, soulignant que ces informations offrent une occasion unique d'examiner le niveau de financement nécessaire pour remplir la mission de l'Organisation ;
- b) réaffirme que les niveaux budgétaires prévus par les scénarios de croissance réelle nulle et de croissance nominale nulle sont insuffisants pour faire face aux réalités opérationnelles, aux nouvelles priorités et à l'élargissement des rôles et des responsabilités de l'OACI prescrits par les États membres dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée de l'OACI, tout en soulignant que plusieurs États membres appliquent des politiques nationales qui ne prévoient pas d'augmentation des contributions fixées aux organisations internationales, et demande donc que l'on trouve des solutions originales et novatrices qui permettent de concilier de manière réaliste les contraintes fiscales et la souplesse nécessaire pour soutenir l'Organisation, tout en réalisant de nouveaux gains d'efficacité ;
- c) prend note, avec satisfaction, du document de synthèse de haut niveau révisé auquel le Secrétariat a apporté des modifications afin de tenir compte des observations formulées au cours des discussions antérieures du Conseil à cet égard (voir le résumé des décisions C-DEC 234/8) ;
- d) constate qu'il aura besoin de plus de temps pour se mettre d'accord sur le scénario budgétaire dont le Secrétariat devrait se servir pour établir sous sa forme définitive le budget ordinaire proposé pour le triennat 2026-2027-2028 ;
- e) demande au Secrétaire général, sans préjudice des résultats des consultations en cours menées par le Conseil sur la proposition de budget définitif qui sera présenté à la 42^e session de l'Assemblée, de préparer les prévisions provisoires pour le projet de budget ordinaire du triennat 2026-2027-2028, en fonction du scénario de budget base zéro, afin de faciliter les délibérations du Comité des finances et son examen de ces prévisions ;
- f) demande que le Secrétariat prépare les prévisions définitives pour le projet de budget ordinaire, compte tenu des recommandations du Comité des finances qui découleront de son examen des prévisions provisoires pour le projet de budget ordinaire, afin que le Conseil puisse les examiner plus avant à sa 235^e session.

Élection à la deuxième vice-présidence du Conseil

5. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15693, révision n° 1, dans laquelle, en raison du départ de la deuxième vice-présidente (Représentante de la Malaisie), il est invité à élire un successeur pour le reste du mandat de 2024-2025.

6. Après examen, le Conseil :

- a) convient de suspendre le paragraphe 3 de l'appendice B et la partie du paragraphe 2 de l'appendice E du *Règlement intérieur du Conseil* relative aux élections tenues au

scrutin secret, à moins qu'il n'y soit renoncé par décision unanime des membres représentés à la séance ;

- b) convient de suspendre la partie de la règle 9 de son Règlement intérieur qui prévoit que chaque vice-présidente ou vice-président est élu pour un an à compter de la date de l'élection ;
- c) sur proposition du Représentant de la Guinée équatoriale, appuyée par le Représentant de l'Italie, élit le Représentant du Royaume-Uni comme deuxième Vice-Président pour le reste du mandat de 2024-2025, avec effet à compter de la 235^e session, conformément à son Règlement intérieur.

7. La décision ci-dessus entraînant la vacance du poste de troisième vice-président, le Conseil convient, sur proposition du Représentant de la Guinée équatoriale, appuyée par le Représentant de l'Autriche, de procéder immédiatement à l'élection de celui-ci. Ainsi, sur proposition du Représentant de la Guinée équatoriale, appuyée par le Représentant de l'Autriche, le Conseil élit le Représentant de l'Australie comme troisième Vice-Président pour le reste du mandat de 2024-2025, avec effet à compter de la 235^e session, conformément à son Règlement intérieur.

Élection à la présidence du Comité du climat et de l'environnement (CEC)

8. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15695, dans laquelle en raison du départ de la Présidente du Comité du climat et de l'environnement (CEC) (Représentante du Canada), il est invité à élire un successeur pour le reste du mandat de 2024-2025.

9. Après examen, le Conseil :

- a) convient de suspendre le paragraphe 3 de l'appendice B et la partie du paragraphe 2 de l'appendice E du *Règlement intérieur du Conseil* relative aux élections tenues au scrutin secret, à moins qu'il n'y soit renoncé par décision unanime des membres représentés à la séance ;
- b) sur proposition de la Représentante du Canada, appuyée par le Représentant de l'Italie, élit le Représentant du Mexique (M. Dionisio Méndez Mayora) comme Président du CEC pour le reste du mandat de 2024-2025, avec effet à compter de la 235^e session.

Programme des travaux du Conseil et de ses comités pour la 235^e session

10. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15651, qui présente le programme des travaux du Conseil et de ses comités pour la 235^e session. Le Conseil est aussi saisi d'un rapport verbal du Comité de la gouvernance (COG) sur la question.

11. Après examen, le Conseil :

- a) approuve le programme des travaux du Conseil et de ses comités pour la 235^e session, qui figure dans la note C-WP/15651, tel qu'il a été modifié par le COG, et qui tient compte des modifications supplémentaires acceptées par le Conseil au cours de son examen, à savoir :

- i. modifier le titre du point n° 29 afin qu'il se lise « *Projet de note de travail de l'Assemblée – Changements climatiques – Cadre mondial pour les SAF, les LCAF et d'autres énergies plus propres pour l'aviation* », et modifier la description comme suit « [...] et sa feuille de route de mise en œuvre englobant les quatre composantes. Il fera notamment le point [...] » ;
 - ii. inclure la mention dans la description du point n° 34, « *Projet de note de travail de l'Assemblée – Initiative relative à la Prochaine génération de professionnels de l'aviation (NGAP)* », que le projet de note de travail sera examiné par le groupe restreint chargé d'étudier la dimension sociale de la durabilité avant son examen par le COG et le Conseil ;
- b) approuve également la liste des séances d'information informelles proposées, telle qu'elle a été modifiée par le COG et telle qu'elle figure dans l'appendice A de son rapport verbal, tout en convenant que des séances d'information informelles supplémentaires seront programmées dans la mesure du possible pendant la phase comités ;
 - c) prend note de la liste des points proposés à titre d'information, telle qu'elle figure dans l'appendice B du rapport verbal du COG, et à cet égard, demande que le Secrétariat trouve un mécanisme approprié pour faire en sorte que tous ces points soient communiqués aux membres du Conseil au fur et à mesure qu'ils sont disponibles ;
 - d) rappelle que les décisions qu'il prend pendant la session en cours, qui n'ont pas encore été prises en compte mais qui ont une incidence sur le programme des travaux de la 235^e session, à savoir l'ajout de points supplémentaires, la modification de points existants ou le report de l'examen de points, seront intégrées dans une version révisée de la note C-WP/15651, laquelle sera publiée en temps opportun ;
 - e) notant que le premier jour de la phase Conseil de la 235^e session, soit le 9 juin 2025, peut coïncider avec l'Eid al-Adha, invite le Président du Conseil et le Secrétaire général à examiner les options possibles pour reporter ladite séance du Conseil, si nécessaire.

Questions diverses

Nouvelle membre de la République dominicaine au Comité de la protection de l'environnement en aviation (CAEP)

12. Conformément aux paragraphes 4.1.5 et 4.2.2 des directives du CAEP, le Conseil examine la proposition de candidature au poste de membre du CAEP présentée par la République dominicaine, en se fondant sur le courriel envoyé par le Président du Conseil le 27 mars 2025.

13. Après examen, le Conseil nomme, avec effet immédiat, Mme Judit De León nouvelle membre représentant la République dominicaine au CAEP.

Service de radiodiffusion pendant la 42^e session de l'Assemblée

14. Le Conseil prend note de l'information fournie par le Secrétariat en ce qui a trait au service de radiodiffusion qui sera utilisé pendant la 42^e session de l'Assemblée et, ce faisant, convient que même

si ladite session se tiendra en présentiel, les délibérations seront diffusées afin qu'elles puissent être suivies à distance à partir de la plateforme ICAO TV et d'autres plateformes.

Adieux à des représentantes au Conseil

15. Le Conseil fait ses adieux à la Représentante du Canada (Mme Annick Goulet) et à la Représentante de la Malaisie (Mme Flora Chin Lee Sa).

Points d'information examinés par les comités du Conseil

16. Le Conseil note, sur la base des résumés des délibérations publiés pendant la session en cours, que les organes auxiliaires du Conseil ont examiné les points d'information ci-après et qu'aucune autre mesure ne doit être prise :

- *Aperçu des risques pour la sûreté de l'aviation ;*
- *Rapport sur les activités menées par la Direction du renforcement des capacités et de la mise en œuvre en 2024 ;*
- *Rapport annuel du chef du Bureau du contrôle interne (OIO) ;*
- *Rapport du Corps commun d'inspection (CCI) intitulé « Examen des mécanismes internes de recours préalables au tribunal qui sont à la disposition du personnel des entités des Nations Unies » ;*
- *Progrès réalisés par le Comité des relations avec le pays hôte (RHCC).*

Points présentés à titre d'information seulement

17. Le Conseil note que les points suivants sont présentés à titre d'information seulement et sont publiés à ce titre sur le site web du Conseil :

- *Examen des traitements de base nets et des indemnités de représentation du Président du Conseil et du Secrétaire général ;*
- *Rapport annuel 2024 sur l'objectif de transformation ;*
- *Rapport annuel 2024 de l'entité d'enquête sur les cas de faute traités au nom de l'OACI ;*
- *Rapport annuel 2024 sur les mesures prises pour donner suite aux plaintes pour faute et représailles ;*
- *Rapport annuel 2024 du Programme OACI pour l'égalité des sexes ;*
- *Rapport annuel 2024 sur la mise en œuvre de la Stratégie de promotion du multilinguisme à l'OACI ;*
- *Rapport financier sur le Fonds du Prix Edward Warner (révision n° 1) ;*
- *Rapport sur la situation financière de l'OACI de janvier à décembre 2024 (version provisoire) ;*
- *Principales réalisations des bureaux régionaux en 2024 ;*
- *Rapport sur les activités du Programme de soutien de la mise en œuvre et de développement – Sûreté (ISD-SEC) ;*

- *Rapport sur l'année 2024, l'année OACI de la facilitation ;*
- *Rapport sur les résultats du deuxième Colloque sur l'assistance aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles ;*
- *Rapport de session du Secrétaire général (234^e session) ;*
- *Rapport sur l'étude de la possibilité d'établir une initiative ou un mécanisme de financement de l'action climatique sous l'égide de l'OACI ;*
- *Mise à jour sur l'incident relatif à la sécurité de l'information.*

— FIN —